

Monténégro

Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne

N° : 09/16-167/35

Le Ministère monténégrin des affaires étrangères et de l'intégration européenne présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dépositaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et a l'honneur, en sa qualité d'État partie à la Convention, d'informer les autorités internationales compétentes de ce que la République de Croatie mène des activités qui sont contraires à la lettre et à l'esprit de la ConvTc 0.1c.2(r)-179.1i-7.15-7.2(e)9.1(lav28-M c

Le Ministère monténégrin des affaires étrangères et de l'intégration européenne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de dépositaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les assurances de sa très haute considération.

Podgorica, le 2 juillet 2014